

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 V. 335** Vœu relatif à l'information des propriétaires en secteur sauvegardé-2013 DU328.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les contraintes spécifiques imposées aux propriétaires immobiliers en secteur sauvegardé sont souvent méconnues.

Considérant que cette méconnaissance entraîne un risque sérieux pour la préservation du patrimoine construit dans le secteur sauvegardé du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris (travaux sans autorisation par exemple).

Considérant que plusieurs atteintes graves au patrimoine se sont produites au cours des dernières années, les contrevenants invoquant une méconnaissance des dispositions propres au secteur sauvegardé.

Considérant la demande formulée au cours de la concertation par les associations de défense du patrimoine afin d'améliorer l'information des propriétaires et des professionnels de l'immobilier (agences immobilières, notaires, etc.).

Sur proposition de Mme Rachida DATI, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Emmanuelle DAUVERGNE et des élus des groupes UMPPA et UDI,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris et l'Etat conçoivent un dispositif d'information spécifique à destination des propriétaires et des professionnels de l'immobilier, au sujet des contraintes patrimoniales et administratives spécifiques du secteur sauvegardé du 7<sup>e</sup>.